

LA FORET : ESPACE POUR LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LA DÉSERTIFICATION

Ezzahiri M. & Sabir M.

Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, BP 511, Salé, Maroc

Email : enfi.ezzahiri@hotmail.com

Résumé

Au Maroc, les espaces boisés sont surexploités et constituent dans certaines régions la base de la vie des populations usagères. La surexploitation des ressources forestières en bois de feu et en production fourragère témoigne à la fois de la grande pression que subit la forêt et de la pauvreté rurale qui se concrétise par une dépendance permanente de ces biens. La désertification et l'érosion sont les conséquences de cette surexploitation. L'aridité du climat, la pauvreté et la fragilité du sol ainsi que la dégradation du couvert végétal et l'intervention de l'homme ont modifié le milieu et ont aggravé la désertification et l'érosion. La protection des espaces forestiers constitue donc un enjeu stratégique qu'il faut développer pour maintenir l'équilibre sol, eau et végétation.

Les outils techniques les plus utilisés pour assurer un développement durable des espaces boisés sont l'aménagement des forêts dans le cadre d'un bassin versant, les reboisements et la mise en place des aires protégées.

Actuellement, les aménagements forestiers ont évolué et ont intégré la composante protection du sol et de l'environnement comme base pour une gestion durable des forêts

La mise en place d'une politique de conservation et de préservation des milieux forestiers et de la diversité biologique a été adoptée grâce à la création, dans différentes régions du pays, de nombreuses aires protégées. Elles sont mises en place dans les zones dégradées et sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. Le plan directeur de reboisement, visant à planter annuellement 50 000 hectares, est considéré également comme un outil efficace pour la lutte contre l'érosion et la désertification.

Mots clés : Désertification, érosion, forêt, aménagement, reboisement, aires protégées.

Introduction

Au Maroc, les formations forestières et alfatières s'étendent sur une superficie de 9 millions hectares, soit un taux de boisement de l'ordre de 12% du territoire national. Ces formations jouent un rôle considérable surtout pour les populations rurales vivant en montagne où la plus grande part de leur revenu provient des produits de la forêt. C'est aussi un espace économique contribuant pour près de 10% au PIB agricole si on tient compte des revenus tirés directement par la population usagère sous forme de bois de feu, de parcours et de menus produits.

La contribution la plus importante de la forêt marocaine à l'économie nationale est certainement la protection de l'environnement et plus particulièrement la protection du sol contre l'érosion, la préservation des ressources en eau des bassins versants, la réduction de l'envasement des barrages hydro- agricoles et l'arrêt de l'avancée du désert.

Dans beaucoup de régions, les peuplements forestiers apparaissent sous forme de peuplements clairsemés ou en voie de disparition. Ils sont soumis à plusieurs contraintes d'origine écologiques, sociales et techniques. Sur le plan écologique, les forêts marocaines sont soumises à un climat méditerranéen caractérisé par une irrégularité des précipitations et une période sèche longue surtout en milieu aride (plus de 80% de nos forêts se situent dans le semi aride et l'aride).

Sur le plan social, on note une forte pression humaine qui se manifeste à plusieurs niveaux, tout d'abord, les coupes abusives et imprudentes qui dépassent de loin celles autorisées au niveau des exploitations régulières, ensuite les activités sylvopastorales où le pacage libre de nombreux troupeaux empêche la régénération naturelle. Au Maroc, le parcours en forêt représente environ 40% des parcours naturelles. Le cheptel national qui parcourt les forêts est estimé à 7,7 millions de têtes. Ce cheptel prélève de la forêt 15% à 20% de ses besoins globaux, soit annuellement 1,5 à 2 milliards d'unités fourragères.

Les incendies, les délits de défrichement et les attaques parasitaires ont contribué également à la dégradation des peuplements forestiers.

La dégradation des peuplements forestiers surtout en montagne favorise toutes les différentes formes d'érosion en rendant les terrains inondables et entraîne la salinisation des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'envasement des cours d'eau et des bassins.

La dégradation des forêts, surtout au sud du pays, a favorisé également la désertification. Celle-ci a été causée par des variations climatiques extrêmes et des pratiques d'utilisation des sols qui ne sont pas viables. Les cultures intensives (arboricultures et maraîchage intensives), le surpâturage, les coupes excessives d'arbres et d'arbustes et la mauvaise gestion des eaux sur les terres irriguées sont les principales causes de la désertification.

1. Place de la forêt dans la maîtrise de l'érosion et de la désertification

Les orientations stratégiques émanant du colloque d'Ifrane en 1996 ont défini le rôle joué par la forêt dans la protection des sols contre l'érosion hydrique et éolienne et la conservation des ressources en eau. En effet, les pratiques forestières utilisées pour protéger le sol sont nombreuses. Dans les milieux arides, les rideaux abris et les brises vents sont considérés comme des éléments de base pour réduire la vitesse du vent et arrêter les particules en suspension ainsi que protéger les cultures. En réduisant la vitesse du vent, ils atténuent le risque d'érosion éolienne.

La fixation des dunes est un autre exemple de pratique forestière directement liée à la lutte contre l'érosion éolienne. Quand elles ne sont pas protégées par un couvert végétal, les dunes se déplacent facilement dans la direction du vent dominant. Elles peuvent envahir les cultures, les canaux d'irrigation, les pistes et les agglomérations. Au niveau des hautes montagnes, surtout dans le Rif où les substrats sont tendres généralement à base de schistes et de marnes et les précipitations sont agressives dépassant dans certaines localités 2 000 mm de hauteur, l'érosion hydrique, en absence du couvert végétal, peut provoquer des dégâts très importants en amont et en aval. L'interception de l'eau par la végétation ligneuse surtout quand les pluies sont très fortes diminue de l'effet de l'eau sur le sol. Les gouttes ne frappent pas directement le sol, de sorte que l'arrachage des particules de sol qui est généralement la première étape de l'érosion ne se produit pas.

Les plantations des arbres fruitiers (oliviers, caroubiers, figuiers, abricotiers,...) pratiquée dans des terrains privés et collectifs ont joué un rôle important dans la région du nord. L'utilisation de ces arbres dans le programme de conservation aide à accroître la production tout en protégeant l'environnement.

La protection des espaces forestiers s'impose pour protéger le sol contre les différentes formes d'érosion. A ce sujet, le département des forêts a mis en place une politique visant le développement durable des espaces boisés. Le programme forestier national (PFN) conçu suite aux recommandations du colloque forestier à Ifrane en 1986, a élaboré une stratégie visant la conservation, le développement et la valorisation des espaces forestiers. Dans cette stratégie, l'aménagement des bassins versants, l'aménagement des forêts, le Plan directeur des reboisements et la mise en place des aires protégées sont considérés comme des éléments stratégiques visant la conservation et le développement des ressources naturelles (eau, sol et végétation).

1.1. Le reboisement comme action pour la protection des sols

Il est certain que le couvert végétal joue un rôle fondamental dans la régularisation des écoulements des eaux et dans la défense des sols contre l'érosion. La dégradation des ressources forestières s'est accentuée sous l'effet des conditions climatiques très difficile et de la pression de l'homme. A la suite de la disparition du couvert forestier ainsi que de la modification et la dégradation de la végétation par pacage des troupeaux et de mise en culture, une très grande part des sols ont été détruits.

Pour reconstituer les forêts naturelles et consolider leurs rôles en matière de protection des terres contre l'érosion hydrique et éolienne et de la production ligneuse, des efforts ont été entrepris pour reconstituer et régénérer ces formations forestières en vue de la protection des sols contre l'érosion éolienne et hydrique. Le département des forêts a engagé depuis longtemps une politique de reboisement et a élaboré en 1970 le plan national de reboisement avec comme objectif de fournir les éléments de réponse aux besoins du pays en matière de production de bois, de protection et de récréation. L'effort entrepris depuis l'élaboration de ce plan s'est soldé par la plantation de 530 000 hectares. Une grande partie de ces reboisements sont concentrés dans les régions sensibles à l'érosion tel que le Rif.

Le plan directeur de reboisement élaboré suite aux recommandations formulées au niveau de la stratégie de développement forestier vise à réaliser des actions de préservation et de développement de la forêt. Ce plan fournit une réponse durable aux besoins prioritaires en produits forestiers par le biais de reboisement de 500 000 hectares d'espace forestier programmé sur 10 ans. Les reboisements proposés

concernent 232 000 hectares à objectif de production du bois d'œuvre, d'industrie, de service et du bois énergétique, 210 000 hectares à objectif de protection, 43 000 hectares pour satisfaire les besoins sylvo-pastoraux et 15 000 hectares à objectif récréatif.

1.2. L'aménagement des forêts pour la conservation des ressources naturelles

Face aux problèmes d'érosion qui menacent et entraînent la diminution de la fertilité des sols, l'aménagement des forêts et les plans de gestion qui en découlent sont des outils indispensables pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. Les tendances actuelles de l'aménagement des forêts sont basées sur les critères définis par l'agenda 21 qui a reconnu le rôle déterminant des forêts et plus particulièrement de la gestion des forêts pour un développement durable. Ce nouveau concept vise la mise en valeur optimale des forêts tout en maintenant leur biodiversité afin de satisfaire les besoins de la population sur les plans économique, environnemental, social et culturel. Il est basé sur une analyse profonde du milieu naturel ; du milieu économique et humain et des peuplements forestiers. Sur la base de ce constat, ils se dégagent les différentes contraintes qui seront prises en considérations lors de l'élaboration des principales décisions pour la durée d'aménagement. Sur le plan écologique, il s'agit d'assurer la pérennité des peuplements par le biais de la régénération, de protéger le sol contre les différentes formes d'érosion et les infrastructures de base (pistes, routes, barrages, agglomération etc).

Dans chaque aménagement, une fois que les problèmes d'érosion sont appréhendés et analysés en estimant l'importance des superficies menacées, l'aménagiste propose des techniques de conservation basées, dans la plupart des cas, sur le maintien et le développement du couvert végétal (groupes de conservation ou d'amélioration) et sur la reforestation (groupe d'ennérisement).

Les actions entreprises ont porté sur les travaux de défense et restauration des sols sur près de 450 000 hectares et la stabilisation des dunes sur une superficie de 31 000 hectares en zone littorale et 750 hectares en zone continentale.

1.3. Les aires protégées un moyen de conservation des ressources naturelles

Aujourd'hui, la majorité des écosystèmes forestiers ne peut pas jouer leurs producteur, protecteur et régénérateur, pourvoyeur de richesse et de ressources précieuses comme l'eau. Le coût annuel de la dégradation des sols et des milieux naturels a été évalué à 0,7 milliards de dirhams par le Plan d'Action National pour l'Environnement. Ce coût qui représente 0,3% du PIB du pays, ne peut que croître si rien n'est fait pour éviter le processus de dégradation.

Conscient de cette situation, le département des forêts a élaboré une étude sur les aires protégées par la mise en œuvre et la création des sites d'intérêt biologique et écologique sous forme de parcs nationaux et réserves naturelles à travers l'ensemble du pays. La préservation des fonctions écologiques a été retenue comme élément stratégique dans cette étude. La sélection s'est basée sur un ensemble de critères dont la biodiversité, les valeurs écologiques, forestière, socio-économique et les perturbations et menaces.

Conclusion

La dégradation des formations forestières provient de l'action de l'homme et des conditions climatiques qui sont parfois très sévères. Les processus de dégradations sont souvent continus et peuvent être, dans certains cas, irréversibles. Ce qui entraîne dans leur phase ultime à la déforestation et comme conséquence les phénomènes d'érosion et de désertification qui menacent presque la totalité du pays avec des dégradations spécifiques qui peuvent dépasser annuellement 2 000 tonnes par km² au niveau du Rif. A titre indicatif, les problèmes d'ensablement menacent 30 000 hectares dans la province d'Ourazazate et 250 000 hectares dans la province d'Errachidia.

Les programmes d'action visant le développement et la conservation des formations forestières doivent s'inscrire dans les orientations et les études stratégiques prévues dans le programme national forestier. Il s'agit en particulier de la mise en œuvre du plan directeur des reboisement pour combler le déficit en bois et protéger les ressources naturelles et les infrastructures ; la conservation des sols à travers la mise en œuvre du plan d'aménagement des bassins versants et la lutte contre l'ensablement ; l'aménagement des autres espaces forestiers et le développement intégré des zones forestières et péri- forestières dans le cadre d'une vision d'approche participative et de partenariat.